

Raoul Busquet, Archiviste en Chef

Le signataire de ces lignes s'est plus d'une fois entretenu avec Raoul Busquet, des archives départementales des Bouches-du-Rhône dont il a eu à s'occuper en 1944 ; trois ans après le départ à la retraite de son éminent confrère, il se trouva devant ce vaste ensemble de documents et il eut recours plus d'une fois à l'expérience, aux conseils, aux avis de son prédécesseur. Ce dernier évoquait volontiers avec une souriante ironie, les trente cinq années de sa vie de fonctionnaire passées un peu à Grenoble, un peu à Alger et beaucoup à Marseille. Il s'animait au souvenir d'administrateurs, d'érudits qu'il avait connus : c'étaient alors des portraits à la Daumier, rarement flattés, parfois tragiques, burinés, en tout cas, dans une langue étincelante. C'étaient aussi de saintes colères, à l'évocation des fautes, des erreurs, des incompréhensions dont il rendait responsables tels hommes, ou telles administrations. Mais sceptique et pessimiste tout à la fois, Busquet prenait aisément et à dessein des airs très détachés, et bien des gens qui ne l'avaient pas connu à l'œuvre, pouvaient voir en lui un érudit de valeur, un écrivain excellent, un brillant causeur, s'occupant d'assez loin des archives proprement dites. Or peu d'archivistes ont cru, autant que lui, à l'utilité de leur présence, à l'efficacité de leur service, à la nécessité de leurs efforts.

C'est à Marseille qu'il a vraiment donné toute sa mesure. Le beau dépôt communal de Grenoble ne fut pour lui que l'occasion d'une mise en train, la récapitulation pratique de l'enseignement chartiste ; les fonds du Gouvernement général de l'Algérie excitèrent davantage sa curiosité. Dans ce monde colonial, où il avait d'ailleurs passé une partie de sa jeunesse, il put rapidement saisir l'importance des archives pourtant relativement récentes qui lui étaient confiées. A travers les masses de documents modernes, lourds produits d'une lourde machine administrative, il sentait bien que se dessinait la difficile histoire des rapports du monde occidental et de l'univers musulman. Cette histoire ne le cédait en rien à celle que recélaient les vénérables cartulaires métropolitains. D'autre part, il observait finement les

rouages du Gouvernement général. La façon très empirique dont s'était formé son dépôt le mit en garde dès 1906, contre les improvisations, les mélanges de fonds. Déjà il prenait la claire conscience des rapports existants entre toute institution morte ou vivante et le fonds de documents qu'elle avait pu produire.

L'esprit de toute institution, des pouvoirs qui l'avaient créée, des fonctionnaires qui l'avaient fait vivre, des sujets ou des citoyens qui en avaient subi les effets, bons ou détestables, ne pouvait manquer de se retrouver dans les restes des grands bureaux disparus, ou encore actifs. C'était cet esprit que le chercheur devait retrouver dans les textes, et d'abord dans les classements de l'archiviste. Ainsi pensait Busquet, parmi les dossiers arabes, français, berbères ; il n'était sans doute pas le premier à s'apercevoir de ces vérités, mais il avait le ferme propos de les faire passer dans les faits, c'est-à-dire dans des répertoires et peut-être même dans des ouvrages.

En 1908, il prenait la direction du dépôt des Bouches-du-Rhône, pour ne la quitter qu'en juin 1941. Au premier rang de ses préoccupations, Busquet plaçait les inventaires. En trente ans la conception qu'il avait de ce genre de travaux évolua sensiblement. Ses premiers répertoires, ceux de la série U (justice) et V (Cultes) parus en 1910, en même temps que ceux de son collaborateur, Maurice Raimbault sur l'archevêché d'Aix et le bureau des finances du clergé de Provence, sont des travaux corrects, réglementaires, toujours utiles, mais c'est tout ce qu'on peut en dire. Il y a deux ans qu'il est là : il fait connaissance avec « ses » archives, « son » département, « sa » préfecture.

A ce moment survient un événement qui marquera de façon indélébile la carrière de Busquet et qui orientera de façon précise l'activité du service pour des années. Henri Barré, bibliothécaire de la ville, Paul Fournier, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône, passé en 1908 à la Chambre de Commerce, le conseiller général Victor Jean et le professeur Paul Masson avaient envisagé dès 1906 de refaire la *Statistique des Bouches-du-Rhône* sous la forme d'une vaste encyclopédie départementale. En 1909, Victor Jean fait désigner par le Conseil Général la commission d'exécution. Raoul Busquet en est membre et la Ville et la Chambre de Commerce s'associent tout naturellement à l'œuvre en cours. De 1913 à 1937, dix sept volumes, in-quarto parurent. S'il faut laisser à Paul Masson, qui honora la Faculté des lettres d'Aix, la juste gloire d'avoir été le maître de l'œuvre et le principal rédacteur, il convient de citer immédiatement après son nom celui de Busquet. La part qu'il prit au secrétariat général de l'entreprise

s'accrut sans cesse : s'il écrivit certains volumes, il fournit une abondante documentation à plusieurs des auteurs (il y eut 90 collaborateurs !) ; intermédiaire entre les souscripteurs, l'administration, l'imprimeur, les libraires, il fit preuve de la plus habile, de la plus intelligente activité. Pour presque tous les tomes, pour toutes les époques, les archives départementales allaient fournir une abondante documentation. Certes, tous les conservateurs d'archives et de bibliothèques du département se dévouèrent avec zèle, mais la présence de Busquet aux archives donnait une importance particulière à l'apport de son service. Le triage, le classement, une meilleure présentation de nombreux fonds seront rendus obligatoires, urgents, du fait de cette publication. C'est ainsi qu'entre 1910 et 1914, Busquet et Castro publient un panorama général des archives communales, sans lequel le tome XV eût été impossible à publier. Il écrit sur l'organisation ancienne du territoire et se persuade très vite du caractère provincial, régional, méditerranéen de son dépôt. La préparation des volumes antérieurs à 1789 lui montre l'extrême difficulté qu'il y a à séparer l'histoire de la Provence de celle du département. Il s'aperçoit en même temps de l'originalité des institutions provençales et de la méconnaissance qu'on a de leur véritable évolution. Les inventaires doivent donc bannir la vieille méthode de l'échantillonnage, s'inspirer du récent progrès que constitue le répertoire numérique, en assouplissant toutefois les prescriptions réglementaires. Il faudra détailler certains articles qui le méritent, suivre les anciens classements lorsqu'ils sont bons, les pourvoir de tables, de listes d'officiers et fonctionnaires, et toutes les fois que possible donner une bonne introduction retraçant l'histoire de l'institution.

La guerre interrompit pour quatre ans cette œuvre. En 1919, un volume des « lettres royaux » du Parlement dû à Moulin et Raimbault, selon la méthode développée de l'échantillonnage, reçoit de bonnes tables, et surtout un précis historique du Parlement de Provence, très remarquable avec bibliographie, fait par Busquet. Ces trente deux pages annoncent les brillants chapitres sur les institutions de 1482 à 1789, parus en 1920, au tome III de l'*Encyclopédie* et ceux, plus admirables encore concernant les institutions médiévales parus en 1924 au tome II. Une exploration détaillée des séries B et C avait permis à Busquet d'acquérir les connaissances nécessaires et en même temps d'exercer une critique féconde des méthodes d'archivistique antérieures.

L'analyse des chartes du chapitre d'Aix due à E. de Grasset (1921)

et la sortie du tome III de l'inventaire des séries révolutionnaires par Busquet et Riboulet sont des éditions tardives d'ouvrages entrepris bien avant 1914 suivant des types anciens d'inventaires. L'auteur conçoit dès ce moment un répertoire numérique de la série L qui ne paraîtra qu'en 1953 avec la collaboration d'E. Baratier. Pourvu par ce dernier d'une bonne introduction sur le fonds, c'est un ouvrage très utile qui participe de l'esprit des cinq volumes parus entre 1931 et 1935 et sur lesquels on doit s'arrêter.

Quatre ont été conçus rédigés et édités concurremment aux vastes enquêtes sur les institutions rentrant dans le cadre de l'*Encyclopédie*. Ce sont ceux du Bureau des Finances, et du Tribunal de la Monnaie (1931), de l'Amirauté (1932), et de l'Intendance (1934). Ses collaborateurs les plus directs à ce moment, M. Paul Giraud et M. Moulin, prirent une part notable au classement, à la première mise en œuvre de ces fonds souvent austères et de maniement délicat. Le répertoire numérique de l'Intendance est muni d'une préface qui est une magnifique leçon d'archivistique à l'usage des jeunes chartistes. Le principe du « respect des fonds » n'y est pas enseigné comme une pieuse croyance d'érudit et une touchante coutume dont on peut se dispenser sans péché mortel. Il y est affirmé, comme un moyen de comprendre et de faire comprendre une institution. Busquet est d'ailleurs trop dur pour l'inventaire du tome III paru en 1904, sous la signature de Félix Reynaud et qui est un des meilleurs instruments de travail du dépôt, rédigé avec la plus rare conscience. Enfin, il se livre à des considérations d'aimable philosophie et voit dans la seconde partie du XVIII^e siècle, « l'âge de la bonne volonté, caractérisé par la confiance naïve dans l'efficacité des mesures administratives et la vertu des statistiques ».

Même attrait, même précision dans les six pages d'introduction du fonds du Bureau des Finances, dans les listes d'officiers ; dans le répertoire du Tribunal de la Monnaie d'Aix, série B, il n'hésite pas à joindre des liasses de la série C et de la série E concernant orfèvres et monnaies, pour que le chercheur ait sous les yeux un tableau plus complet des sources de l'histoire monétaire en Provence aux XVII^e et au XVIII^e siècles.

Pour l'Amirauté des mers du Levant, nouvelle innovation : vingt grandes pages éclairent l'histoire de tous les sièges d'Amirautés locales. Il donne ensuite un répertoire sommaire des fonds et, revenant à une nouvelle modalité descriptive d'inventaire, il analyse de près les six premiers énormes registres, ainsi que le cahier du consulat

d'Alger, documents essentiels, suivis d'un index très détaillé. On peut seulement regretter que le temps n'ait pas permis à Busquet d'étudier tous les fonds ecclésiastiques. Le fascicule consacré en 1935 à l'archevêché d'Arles résout intelligemment un très difficile problème : il s'agissait d'utiliser d'anciens inventaires du XVIII^e siècle, fort bien faits et de traiter un fonds relié presque tout entier avec soin, mais non sans fantaisie. Le répertoire numérique donne d'abord et avant tout la concordance entre les anciens noms des registres et les côtes actuelles, apprend l'existence d'un fichier des chartes et énumère la série des registres, en développant ou en signalant en chacun ce qui paraît le plus remarquable. Enfin, tenant compte des distractions regrettables survenues à la Révolution, il donne avec détail le complément qui existe à la bibliothèque d'Arles. Les temps étaient durs, les impressions chères ! Ce remarquable répertoire n'a pas l'introduction espérée sur l'histoire du glorieux archevêché.

Mais dès 1930 au moins, Busquet voulait faire mieux encore. Si remarquables et justement remarquables qu'aient été ces inventaires, il songea à mettre à la disposition du public, des aperçus suffisants de tous les fonds de son dépôt. Des notices imprimées assez courtes, en proportion de chaque fonds devaient éveiller la curiosité de ceux qui ignoraient, satisfaire ceux qui cherchaient, confirmer ceux qui savaient. Il s'arrêta à une formule simple, trois paragraphes : historique de l'institution, suivie autant que possible d'une bibliographie, composition du fonds, instruments de recherches. Pour chaque secteur du dépôt, les facilités et les difficultés de chaque recherche paraissaient circonscrites, définies. Enfin un chercheur domicilié fort loin de Marseille, pouvait s'y rendre avec une initiation suffisante. C'était l'intelligence même ; la bibliographie s'unissait à l'archivistique, l'institution locale se rattachait très vite à l'histoire régionale, ou même générale. Le plus petit groupe de papiers rentrait dans un vaste ensemble. L'étude des archives départementales se débarrassait du coup d'un bon nombre d'œillères, carcans ou entraves ; un souffle de mistral balayait la poussière ! Le succès fut grand et en France et hors de France. Il eut pour collaborateur dans le premier volume consacré aux séries A-F du dépôt de Marseille (1937) P. Giraud, dans le second consacré à la première partie du dépôt d'Aix (1939), A. Roux, qui devait traiter la seconde partie de ce dépôt dans un autre volume du même type en 1955.

Restent les séries ecclésiastiques et les séries modernes qu'il se-

ra peut être donné à l'un de ses successeurs d'achever, en suivant l'excellent modèle de 1937.

On était bien loin des répertoires numériques de 1910. Ainsi l'année même où paraissait l'ultime volume de l'*Encyclopédie* des Bouches du Rhône, l'archiviste en chef Raoul Busquet affirmait sa maîtrise professionnelle de la façon la plus élégante, par cette publication sans précédent.

A la veille de la guerre de 1939, il est en pleine possession de son talent d'écrivain, de conférencier ; son œuvre s'accroît. Sa correspondance administrative atteint en 1938 plus de onze cents lettres au départ, dont deux tiers environ concernent des objets historiques ou archéologiques, des recherches proprement dites. On le consulte de partout en France et même de l'étranger le plus lointain. Il ne marchande pas sa peine, rédige avec la plus désinvolte facilité des lettres qui lui ont coûté des heures de travail préparatoire ; il joue des séries de son dépôt, comme un virtuose de son clavier. Il dort peu, travaille à ses heures, fait preuve d'une vitalité singulière. Sa facilité, son talent sont fécondés par le labeur. Il ne néglige pas la vie de société, les réunions des groupements savants. On ne l'ignore pas dans le monde. Il n'y ennue personne, il ne s'y ennue pas non plus.

Partout présent, Busquet savait recevoir les chercheurs, les guider, éclaircir en quelques mots les ténèbres, indiquer des sujets de recherches, déblayer les chemins encombrés. Une conversation avec lui valait bien des heures de recherches aveugles. Il lui arrivait de critiquer ses interlocuteurs avec une politesse incontestable, qui ne dissimulait pas toujours de terribles sarcasmes, et ses railleries, souvent dures, étaient quand même bien accueillies par ceux qui y voyaient d'utiles remarques.

Il avait parfaitement compris que la tâche d'archiviste était double : recherche, érudition, classement des fonds anciens, à l'adresse de toute une catégorie de chercheurs, recherche, documentation, classement d'imprimés et de fonds modernes, à l'adresse de l'administration. Il vécut à une période où il était encore possible de prétendre équilibrer ces tâches dans un département comme les Bouches-du-Rhône. A son départ en 1941, la balance penche déjà en faveur des travaux modernes et administratifs. En ce qui concerne les séries modernes constamment accrues et constamment

triées, il était partisan d'un système de catalogue-registres d'entrée, d'ailleurs instauré par Blancard et perfectionné par lui. Cette méthode en aurait valu bien d'autres dans un dépôt moins riche et moins facilement encombré d'énormes versements modernes. Elle nécessite, à partir d'un certain nombre de numéros, une connaissance du classement matériel du dépôt et de l'organisation interne des registres qui frise la virtuosité. Il faut y renoncer progressivement et classer les séries les plus demandées, avec des méthodes plus règlementaires qui font une large place à la division communale, à la topographie, aux subdivisions logiques nombreuses. Malgré ses longues recherches sur le passé, il mettait son point d'honneur à bien renseigner les services sur le présent, et jouissait à cet égard d'une réputation assurée auprès des chefs de l'administration du département et du Conseil général.

Ce n'est pas tout de classer, il faut accroître. Il n'hésitait pas à solliciter des versements modernes, s'ils en valaient la peine, malgré le flot des dossiers courants. Ses relations, son amicale insistance lui valurent des dons de documents anciens souvent utiles et même précieux. Grâce à son flair et aux excellents rapports qu'il entretenait avec de bons libraires, il put aussi acquérir des fonds privés ou des collections à des prix honorables, sur ses crédits. Mais le simple jeu des textes règlementaires devait lui faire incorporer plus de vingt mille registres de notaires, remis par les membres de ce corps. Il faut souligner que bien avant la loi de 1928, nombreuses furent les études des Bouches-du-Rhône qui comprirent l'utilité de leurs registres anciens pour l'histoire, et qui assurèrent le bon ordre et la conservation de leurs antiques documents en les confiant en dépôt aux archives départementales. Il incorpora par centaines des registres judiciaires, d'enregistrement et dans une proportion moindre, des fonds communaux. Très vite aussi, il avait saisi la nécessité d'une collaboration étroite avec les archives et la bibliothèque de la ville et avec les services historiques de la Chambre de Commerce, propriétaires de magnifiques séries, indispensables compléments des richesses départementales.

Le problème des locaux devait se poser à lui, comme il s'était déjà posé à Blancard et à F. Reynaud. Les prévisions de 1866 étaient dépassées. Les salles étaient encombrées. De 1867 à 1914, il y avait eu 74 tonnes de mises au pilon ; de 1914 à 1938, 144 tonnes. De 1938 à 1955, on en compte 225 tonnes ! Ce n'est malheureusement pas une solution. Jusqu'en 1938, Busquet n'imaginait pas qu'il

pût y avoir des archives départementales ailleurs qu'à la Préfecture, à Marseille du moins. A deux reprises, il avait pu gagner des locaux en sous-sol, et dans des annexes sans sortir du bâtiment. Mais en 1938, il lui fallut se rendre à l'évidence ; depuis 1908, le métrage des documents avait doublé sans que le dépôt se fût proportionnellement agrandi. Il cherche une solution trop parfaite. Sans la guerre, elle aurait peut-être pu se réaliser : « Alors la solution ne pourra être trouvée que dans la construction d'un bâtiment neuf et dans le transfert hors de la Préfecture, mais dans un court rayon, des collections qui constituent aujourd'hui à la fois les archives administratives des Bouches-du-Rhône et les archives centrales de Provence. Ce bâtiment à édifier devrait réunir avec le dépôt départemental les archives communales et la bibliothèque de la ville, pour lesquelles l'encombrement des locaux actuels oblige dès maintenant à examiner aussi le problème du transfert [en 1956 cela est encore exact]. Ainsi, tout en remettant à la disposition de l'administration des portions d'immeubles fort nécessaires, on créerait un centre de conservation, de recherches et de travail séparé des centres administratifs et par là même à l'abri des risques de destruction les plus menaçants... » On n'a pu réaliser qu'en 1950, une partie de ce projet par le transfert d'une importante partie des archives, rue St Sébastien, grâce à l'effort consenti par le département et l'Etat. Cette opération a du moins permis au dépôt et à la Préfecture elle-même de respirer et de fonctionner mieux.

L'avenir permettra peut-être de la parachever.

A la vérité, il était d'autant plus soucieux de créer un très vaste dépôt, qu'il considérait depuis 1920 environ, les archives des Bouches-du-Rhône comme les « archives centrales de Provence ». Derrière ce titre ambitieux, mais somme toute exact, s'abritait une conception très personnelle des archives et de leur administration générale. Dans une conférence faite en 1932 à l'École des Chartes et devenue célèbre dans le petit univers des archives, sur le chartiste départemental, Busquet déclarait tout bonnement : « Je ne crois pas aux archives départementales, les archives départementales sont une erreur », et il poursuivait : « Elles ne répondent pas à la constitution des grands fonds administratifs judiciaires et religieux d'autrefois... ce qui devrait exister ce sont, sur le territoire de la France, une trentaine de dépôts provinciaux, ou régionaux, où se rassembleraient les fonds historiques de tous les temps et où un personnel suffisant traiterait les fonds anciens, recevrait et organiserait les papiers de l'adminis-

tration contemporaine et qui seraient des centres complets de recherches et de travail ... » Il ajoutait à la fin : « Nous n'en verrons pas l'avènement. Nos successeurs le verront-ils ? J'en doute ; mais en attendant, il faut de notre mieux cultiver notre jardin départemental ». Busquet considérait comme un regrettable gaspillage d'énergie le fait que de jeunes chartistes pussent être employés dans des chefs-lieux, pourvus de trop petits fonds d'archives. Dans la pratique, le découpage de ces circonscriptions régionales s'avérait difficile. Si des dépôts comme ceux du Var, des Basses-Alpes pouvaient s'annexer logiquement à Marseille, que dire des Alpes-Maritimes, du Vaucluse ou de la Corse qui furent si longtemps en marge de la Provence ? Le dépôt de la Haute-Loire est-il à rattacher à Montpellier ou à Toulouse ? Celui des Pyrénées Orientales ? Par ailleurs, les circonscriptions régionales modernes sont singulièrement diverses. Si les régions militaires et celles des I. G. A. M. E. coïncident, ni les rectorats, ni les Cours d'appel, ni les régions économiques, ni même les circonscriptions archéologiques n'ont les mêmes limites. L'essai d'administration régionale fait entre 1940 et 1946 n'a pas laissé de souvenirs très enthousiasmants, certes, à cause de la dureté des temps, mais c'est un fait. Enfin les désastres des guerres de 1914-18 et de 1939-45, ont rendu beaucoup de bons esprits très hésitants sur la nécessité de procéder à d'immenses concentrations d'archives, sans compter les frais importants de construction et les avis, différents qui ont pu être formulés dans les petits ou moyens départements visés. Ce qui paraît souhaitable, c'est que les grands dépôts à instruments de travail régionaux ou à rayonnement régional comme Marseille, réunissent une documentation de base suffisante sur les départements voisins, de façon à ce que le chercheur de passage puisse se rendre avec des renseignements déjà précis dans les chefs-lieux d'alentours. Mais beaucoup de ces chefs-lieux ont des bibliothèques d'archives ou municipales très bien montées. En résumé, Busquet était dans le vrai, en ce sens qu'il est difficile d'étudier quelque chose en Provence, sans passer par Aix ou Marseille. Mais la création de dépôts régionaux ne paraît possible en 1956 qu'avec une réforme concomitante de toute l'administration départementale française. Elle est lointaine, mais on ne doit pas l'exclure *à priori*.

Dans les trente huit rapports qu'il adressa aux divers préfets, sous les ordres desquels il servit, Busquet se révèle un écrivain administratif, clair, respectueux avec discrétion, élégant dans ses remarques, formulant ses requêtes avec minutie ; il avait gardé toute une tradi-

tion de style qui n'appartenait pas à la Troisième République en propre, mais dont elle avait reçu quelques legs des bureaux de Guizot et de Morny. Né en 1881, entré au service en 1906, à l'apogée de l'administration française d'avant 1914, il souffrait de l'atmosphère qui s'était introduite dans les services après la Grande Guerre. Il partit en 1941, à un moment où la vie administrative connaissait des heures plutôt difficiles. Il n'était pas ennemi du progrès, mais détestait les « innovations jouets ». Comme l'a justement rappelé M. Pierre Guiral, « son œuvre vaste déborde toute spécialité appauvrissante ». Pas plus qu'il ne croyait qu'on puisse faire de l'histoire avec des statistiques, des graphiques et des mercuriales, matériels de démonstration assurément nécessaires, mais qu'il ne jugeait pas exclusifs, Busquet ne croyait à la vertu du matériel de bureau moderne et des machines à administrer. Vers la fin de sa vie, il en avait même conçu une horreur systématique. Appartenant à une génération d'humanistes convaincus, il pensait que certaines démarches de l'esprit ne sont pas et ne peuvent pas être mécanisables ; l'avenir lui donnera sans doute tort, mais les gens qui vivront dans ces temps-là regretteront peut-être les Busquet. Ils découvriront à nouveau, étonnés, les pages d'Anatole France, qu'il aimait tant, en leur trouvant un charme et une fraîcheur qu'elles n'avaient d'ailleurs jamais eu dans l'esprit de ce vieux sceptique. En tout cas, pour Busquet, les archives ne valaient que par la vie qu'elles évoquaient, les institutions ne valaient que par leur rapport avec les actes humains qu'elles prétendaient régir. Ainsi fut-il amené à sous-estimer les études économiques et sociales qui rénovent l'histoire. Il donnait à la psychologie une place fort large, même au prix de quelques incertitudes. Il illustre parfaitement le passage de la génération des archivistes de la fin du XIX^e siècle, qui arrêtaient l'histoire en 1789, à celle des archivistes actuels, plongés, bon gré mal gré dans des problèmes matériels difficiles et obligés d'étudier sans recul des périodes bien proches d'eux. Il a pu prévoir l'arrivée massive des documents modernes à traiter avec des méthodes et des textes rapidement vieillissants, mais il a encore connu l'ère bien révolue des vastes travaux d'érudition poursuivis par une clientèle cultivée, largement pourvue d'argent et de loisirs et sans aucun caractère officiel. M. Isnard a dit ailleurs ce que fut son œuvre entière, on voudrait donner le bilan de sa vie d'archiviste ; rien ne la caractérise mieux que le premier volume des « *Fonds des archives des Bouches-du-Rhône* », et la préface si modeste, si parfaite qui le précède. Tous les mots sont à peser ; rien

n'éclaire mieux sa doctrine. Que dans ces trente années de service, on puisse trouver à critiquer quelques points, en pensant qu'il eût pu accorder plus d'importance à telle ou telle partie du dépôt qu'à d'autres, traiter certaines questions avec plus d'intérêt, insister sur des classements laissés dans l'ombre, c'est absolument certain. Mais par ses conseils, par la qualité de ses renseignements et la sûreté de ses travaux, il a fait naître autour de lui, des équipes, des groupes de chercheurs, de petites cohortes sympathiques allant de l'étudiant, de l'instituteur débutant, aux princes de la science française et étrangère, qui tous, en sortant de son bureau « pensaient Busquet », même si sa parole ailée avait fait naître en eux, le moyen de le contredire.

C'est un résultat sans prix. Sans prix, aussi était la notion qu'il savait inculquer des archives vivantes, sans prix, également son art de substituer des êtres de gloire, de misère, de passion, à la morne prose latine d'un document.

Un soir, au bord du Vieux-Port, il montrait à un de ses confrères, l'emplacement d'une bâtisse disparue : « Voyez-vous, c'était bien là, qu'il l'avait édifiée. Oh ! il était bien marié, avec une fille riche, de bonne famille, et belle, ce qui ne gâtait rien. Il s'était enrichi au service des princes. Bien apparenté, n'est-ce pas ? Il avait des terres, là-bas vers Aix ... ». La canne décrivait un cercle et il poursuivait. L'autre écoutait la vie de ce marseillais bien connu de Busquet, en somme un de ses amis des archives, et qui n'avait pas disparu depuis beaucoup plus de quatre siècles. Il en parlait comme d'un de ces passants qui s'agitaient pour leurs affaires, leurs amours, leurs grandes ou leurs petites gloires dans le soir empourpré de la grande ville.

Tous deux se tournèrent vers le plan d'eau : St Victor dressait ses tours imperturbables, au pied desquelles on avait griffonné tant de chartes. Il n'y avait sur la mer calme, ni galères, ni vaisseaux ; le bruit des moteurs rythmait le cours de l'histoire présente de Marseille. Le cœur battait toujours ; et Busquet, brillant de tous les feux d'une éloquence intelligente, contait la véridique histoire d'un mort qu'il était seul à connaître parmi ces six cent mille vivants.

André VILLARD.